Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Courrier démission

Par Lylaa

Bonjour,
J'ai annoncé par courrier recommandé avec AR à mon employeur ma volonté de démissionner suite à de nombreux litiges et harcèlements de sa part.

J'ai fais le choix (que je regrette) de la prévenir en avance et donc d'envoyer mon recommandé ce mois ci pour une fin de contrat au 1er août (date que j'ai bien stipulé dans le courrier).

Ils me répondent par recommandé qu'ils ne sont pas d'accord vu que c'est la date de réception de mon courrier qui démarre le préavis et donc la fin de contrat 15 jours plus tard.

Je ne le savais pas, mais pour ma défense j'ai bien marqué ma volonté de démissionner a une date précise, elle n'est pas prise en compte ?
J'ai lu que dans le cas où ma date serait justement prise en compte, ils devront maintenir mon salaire jusqu'à la fin donc jusqu'à fin juillet, même si ils décident de ne pas me laisser les enfants (je suis assistante maternelle).
Pour le moment, elle fait des faux certificats médicaux pour m'enlever les enfants et que je ne sois pas payée jusqu'à fin juin, date à laquelle mon préavis de 15 jours se termine selon eux.

Auriez-vous un texte de loi qui peut m'éclairer là-dessus ? J'ai fais des recherches sur des forums, je n'arrive pas à avoir de réponse claire.

Merci beaucoup d'avance d'avoir pris le temps de me lire.